

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 3 mai 2024

Une communauté professionnelle territoriale de santé pour le Grand Auxerrois et Armance

Les professionnels de santé, l'ARS Bourgogne-Franche-Comté et la caisse primaire d'Assurance maladie de l'Yonne ont lancé officiellement ce 29 avril la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) Grand Auxerrois et Armance. Le département est désormais intégralement couvert par ces nouveaux modèles d'organisation des soins.

Lundi 29 avril 2024, les professionnels de santé, la direction territoriale de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté, la caisse primaire d'assurance maladie de l'Yonne, ont signé l'accord-cadre interprofessionnel (ACI), acte de naissance de la CPTS Grand Auxerrois et Armance.

Cette nouvelle communauté professionnelle territoriale de santé couvre 54 communes comptant plus de 87 000 habitants sur ce territoire du centre et du nord-est du département.

L'Yonne parachève ainsi la couverture intégrale de son territoire par des CPTS, au nombre de cinq.

75 professionnels de santé

Initiée en juin 2023, par la signature de son projet de santé, la CPTS Grand Auxerrois et Armance compte à ce jour 75 professionnels de santé : médecins, pharmaciens, infirmiers, pédicures-podologues, kinésithérapeutes, psychiatres, oncologues, orthophonistes...

La CPTS, dont le bureau est présidé par Danièle Croset, pharmacienne, associe également des partenaires, tels que le centre hospitalier et le centre hospitalier spécialisé d'Auxerre, des établissements de santé privés, le centre de santé solidarités.

L'amélioration de l'accès aux soins compte parmi les axes prioritaires de la CPTS sur un secteur principalement rural, Auxerre constituant la seule commune de centre urbain intermédiaire (plus de 34 000 habitants).

Parmi les actions prévues par la nouvelle CPTS : l'amélioration de l'information de la population pour trouver un médecin ou une équipe traitante, sur un territoire où près de 14% des habitants âgés de plus de 18 ans en sont dépourvus.

Concernant l'accès aux soins non programmés, la CPTS s'engage fortement dans le contexte de la création du Service d'Accès aux Soins (SAS), pleinement opérationnel fin juin 2024, et de la mise en place d'une nouvelle maison médicale de garde, adossée aux urgences du CH d'Auxerre, qui ouvrira en septembre avec une dizaine de médecins généralistes libéraux.

Autre axe fort : la CPTS fera la promotion de la charte Romain Jacob en vue de l'accessibilité des cabinets aux personnes en situation de handicap et veillera à l'inscription sur l'annuaire sante.fr de l'accessibilité des cabinets et lieux de soins du territoire.

En matière tant de prévention, de promotion de la santé que de prise en charge, la CPTS Grand Auxerrois et Armance mènera de nombreuses actions ciblées sur le diabète et assurera la promotion du sport santé.

L'amélioration des relations entre la ville et l'hôpital, y compris via le développement d'outils numériques, constitue également un axe fort et novateur du projet de santé.

L'Yonne, un département 100% CPTS

La signature de l'ACI de la CPTS Grand Auxerrois et Armance ce 29 avril 2024 parachève la couverture du département. La CPTS de Puisaye-Forterre (près de 35 000 habitants et 62 communes), qui présente la particularité d'inclure des professionnels de santé de la Nièvre voisine, a signé son ACI le 12 mars 2024 et la CPTS Centre Yonne (40 communes et plus de 45 500 habitants) l'a signé le 18 décembre 2023. Ces dernières créations s'ajoutent aux deux plus anciennes, la CPTS du Nord de l'Yonne (novembre 2021) et la CPTS du Sud de l'Yonne dite GIPS89, première à signer un ACI en juillet 2021.

La dynamique de création de CPTS dans l'Yonne avait connu un fort élan à l'occasion de la tenue à Auxerre en octobre 2023 du congrès national de la Fédération des CPTS.